

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF : DAJDAAG2014022

Signataire : ABW/PC

**OBJET : Nomination des membres représentant la ville d'Aubervilliers dans le cadre de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) relative à la société TIRU sise au 22-26 rue, Ardoin à Saint-Ouen.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les missions et les objectifs d'une CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance), définis dans le cadre de la loi dite « déchets » du 13 juillet 1992,

Vu le décret 93-1410 du 19 décembre 1993 portant sur les modalités de la création d'une CLIS,

Vu le courrier préfectoral du 20 janvier 2009 demandant à Monsieur le maire d'Aubervilliers de nommer des élus représentant la commune au sein de la commission locale d'information et de surveillance relative à la société TIRU,

Vu la nature des activités de la société TIRU sise au 22-26 rue Ardoin à Saint-Ouen : traitement industriel des résidus urbains,

Considérant que les activités de cette société relèvent des missions et des compétences respectives de M. Jean-François MONINO 8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire et M. Antony DAGUET 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**DESIGNE M. Jean-François MONINO**

**DESIGNE M. Antony DAGUET**

L'adjoint délégué

Mme Leïla TLILI

Reçu en Préfecture le 23/05/2014

Publié le 23/05/2014

Certifié exécutoire le 23/05/2014

L'adjoint délégué

Mme Leïla TLILI

